



Certificat de Spécialisation

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

à usage artisanal ou industriel

Apprentissage

"La terre, le coeur de nos métiers"

Angers

Les établissements agricoles publics de Maine-et-Loire

www.eap49.educagri.fr

Conditions d'admission

- Les jeunes âgés de 18 à 25 ans,
- Les candidats doivent être titulaire d'un diplôme agricole de niveau IV minimum (BP ou Bac Professionnel) en lien avec cette spécialisation.

Préinscription à partir de janvier

Comment s'inscrire

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du site de formation ou sur le site internet :

www.cfaa49-edgard-pisani.com

Après avoir retourné votre dossier complété auprès du secrétariat du site de formation concerné, vous serez convoqué pour une demi-journée de validation de projet. Votre inscription ne sera définitive qu'après signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur concerné.

CFA A 49 Edgard Pisani

Site Angers Le Fresne

CFAA 49
SITE D'ANGERS



Le Fresne

B.P. 43627
49036 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 60 03
Fax 02 41 68 56 62
cfppa.angers@educagri.fr
www.cfaa49-edgard-pisani.com



CS Plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel

Métiers visés

Le Certificat de spécialisation « Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) à usage artisanal ou industriel », formation de niveau IV, permet de former :

- **le chef d'exploitation spécialisé en PPAM** ou souhaitant diversifier ses activités. Il met en œuvre les actions de production de PPAM, de première transformation et de commercialisation.

- **le technicien de production.** Employé par une coopérative, un groupement de producteurs ou en laboratoire, il est chargé de l'approvisionnement, de la transformation, du conditionnement et du stockage des produits.

- **le technicien de transformation.** Employé le plus souvent par un laboratoire, il est situé à la charnière entre les fonctions de production et de commercialisation ; il s'assure de la qualité des produits et est responsable de la transformation, du conditionnement et du stockage des produits.

Durée

Le parcours complet de formation comprend 560 heures au centre, réparties sur 16 semaines. Il est conduit dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'un an.

Moyens pédagogiques

Le CFA A 49 site Angers Le Fresne dispose de nombreux supports et moyens pédagogiques, notamment :

- L'exploitation agricole et les ateliers équipés de matériels professionnels.

- L'implication de formateurs et d'intervenants professionnels spécialisés.

- Les salles de cours, équipements informatiques et centres de ressources.

- L'accompagnement administratif et socio-professionnel.

Contenu de formation

Le parcours de formation est organisé en 3 unités, comprenant chacune plusieurs modules :

Systeme de production PPAM

Connaissance de la filière PPAM, commercialisation et valorisation des produits, organisation des activités de production, hygiène et secourisme.

Techniques de production et cueillette

Connaissance des PPAM, agronomie et travail du sol, mode de conduite culturale des PPAM, cueillette et réglementation « Produire autrement » les PPAM : agriculture biologique et agro-foresterie.

Transformation, conditionnement et stockage

Techniques de transformation, méthodes de stockage et de conditionnement, séchage des PPAM, pharmacopée et herboristerie.

La formation est complétée par des mises en situation pratiques et prévoit un accompagnement individualisé de chaque apprenti (accueil, positionnement, bilans intermédiaires et final, projet professionnel).

Certification

Le Certificat de spécialisation est une certification de niveau 4 délivrée par le ministère de l'agriculture.

La structure du référentiel est composée de 4 unités capitalisables :

UC1 : Organiser un système de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

UC2 : Choisir les techniques de production et de cueillette adaptées aux objectifs et aux contraintes de l'exploitation dans le respect du cahier des charges correspondant.

UC3 : Choisir les techniques adaptées à la transformation, au conditionnement et au stockage dans le respect du cahier des charges correspondant.

UC4 : Mettre en œuvre les activités de production, de cueillette et de transformation dans le respect du cahier des charges correspondant.

L'évaluation comporte des épreuves écrites et/ou orales et se déroule en présence de formateurs et de professionnels.

La réussite à l'examen est conditionnée par l'obtention de l'ensemble des unités capitalisables.